

N'oubliez pas ! Fais remonter tes idées ou projets via les délégués, si tu ne peux y assister!

Connaître le jour de la réunion (panneau d'affichage dédié aux élèves).  
L'ensemble des actions et des projets pour l'année en cours. Aussi, informe-toi pour participer à la réunion de l'Assemblée Générale de rentrée qui définira

\*\*\*\*\*

Alors, venez nombreux défendre vos idées, soutenir vos projets ou ceux de vos camarades, ceux de vos enseignants en participant à la réunion de l'Assemblée Générale de rentrée qui définira l'ensemble des actions et des projets pour l'année en cours. Aussi, informe-toi pour connaître le jour de la réunion (panneau d'affichage dédié aux élèves).  
N'oubliez pas ! Fais remonter tes idées ou projets via les délégués, si tu ne peux y assister!

*Si tu veux devenir un membre actif du F.S.E., exercer des responsabilités, organiser des manifestations culturelles, établir des liens avec les associations ou participer aux activités de loisirs et de vacances, deviens membre ACTIF du F.S.E. pour faire de ton collège un lieu où il fait bon vivre et y venir, communiquer, partager, collaborer et apprendre bien sûr !*

Mentions légales

Éditions **Albert Londres**  
Chemin des sables blancs

BP 227- 97320 SAINT-LAURENT  
DU MARONI  
0594.34.09.50

Année 2012-2013

Chaque année, les activités doivent faire l'objet d'un compte-rendu en Assemblée Générale. Le Trésorier doit y présenter un bilan moral et financier de l'exercice. Il soumet au vote le budget prévisionnel de l'exercice suivant. Enfin, on procède à l'élection du Bureau et à l'installation du

Toutes les activités sont soumises au chef d'établissement et requièrent son autorisation.  
Connaître et approuver le projet annuel.  
actions au conseil d'administration qui doit annuellement de sa situation financière et des (adulte), 1 vice-président (élève), 1 trésorier (adulte), 1 trésorier(ère) adjoint(e) (élève) secrétaire (adulte) et 1 secrétaire adjoint(e) (élève). Le F.S.E doit rendre compte

La Direction du collège

## Le F.S.E. Le Foyer Socio-Educatif

*Tout savoir pour  
Informier, Apprendre, Eduquer  
Agir, (se) Responsabiliser, Coopérer*

les décisions prises. Il comprend 1 président de l'association. Il prépare le CA et exécute le trimestre. Le Bureau représente l'exécutif pouvoir législatif. Il se réunit une fois par

### Comment fonctionne le F.S.E. ?

Le conseil d'administration (CA) du F.S.E gère et administre le F.S.E. : il détient le

parents, professeurs).

produits des dons viennent compléter les

des collectivités territoriales voire les

subventions de manifestations. Enfin, des

généralisées par la vente d'objets fabriqués

alimenté par les ressources propres

### De quels fonds dispose le F.S.E. ?

Le F.S.E est doté d'un budget financé par les cotisations de ses adhérents. Il est aussi

payant un droit d'entrée et une cotisation

annuelle dont les montants sont fixés dans

des adhérents volontaires. Peuvent être

des membres de droit à condition d'être

de leur représentant légal. Tous les élèves

peuvent être membres du F.S.E. les assistants

### Qui est membre du F.S.E. ?

Peuvent être membres du F.S.E. les assistants

de leur représentant légal. Tous les élèves

### Quel est son rôle ?

Peuvent être membres du F.S.E. les assistants

de leur représentant légal. Tous les élèves

peuvent être membres du F.S.E. les assistants

de leur représentant légal. Tous les élèves

peuvent être membres du F.S.E. les assistants

de leur représentant légal. Tous les élèves

peuvent être membres du F.S.E. les assistants

de leur représentant légal. Tous les élèves

peuvent être membres du F.S.E. les assistants

de leur représentant légal. Tous les élèves